

Compte rendu de la séance du lundi 09 janvier 2017

*L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois de janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de Bernard **GIRAUD-GUIGUES**, maire.*

Présents : Bernard ANCIAN, Isabelle BAILLY, Jean-Paul BUGNET, Jean-Marie CHAIMBAULT, Viviane DEL NEGRO, Nathalie GERBER, Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bertrand GUYOT, Marie-Claude, JAVIS-VILLARD, Nathalie LEGER, Frédéric LEROY, Nelly MARÉCHAL, Pierrette MARMONIER, André, MARTINOD, Marcel MARTINOD, Jean-Claude MINET, Guylaine NICOD, Pascale NIOGRET, Richard NIOGRET, Vincent OLLIER, Marie PASSARD, Bernard PERRET, Marie-Josèphe, REYDELLET, Marie-Hélène RICAULT, Delphine RICHARD, Catherine RIVIERE, Marc SENE, Jean ROCHE, Renaud TROCCON, Jacques VINCENT-FALQUET, Abel VUAILLAT, Victoire VUAILLAT.

Représentés : Jean-Marc BERNE, Evelyne BERTHET, Emmanuel PHILIPPE, Claudine VALLOT

Absents : Nicolas CONTY, Jean-Yves MONTANGE, Jacques PUVILLAND, Laura VUILLERMET

Secrétaire de séance : Pascale NIOGRET

Ordre du jour:

- 1- Convention mise à disposition du service voirie à la CCBS
- 2- Dissolution de la CCV du Valromey : modalité de reprises des biens et du personnel
- 3- Désignation de 3 délégués titulaires à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 4- Echanges de terrains (Le Content)
- 5- Mise à disposition d'un local aux Plans d'Hotonnes à l'EPIC Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier
- 6- Convention déneigement entre le Département et la commune Haut Valromey
- 7- Questions diverses
- 8-

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération doit être ajoutée à l'ordre du jour ; il s'agit de la convention de déneigement pour la Corniche du Valromey qui était au nom de la commune déléguée de Songieu. Le Conseil accepte à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICE VOIRIE A LA CCBS

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de signer la convention de mise à disposition de services entre la commune de Haut-Valromey et la Communauté de communes Bugey-Sud. Cette convention a pour objet de transférer la compétence de la commune à Bugey Sud, elle concerne l'entretien et l'aménagement des voies communales répertoriées au tableau de classement et desservant des habitations au rôle de la taxe d'habitation, les entreprises, les équipements communautaires, les places de stationnement attenantes à la voie communale, les aires de stationnement et équipements d'intérêt communautaire. Les agents communaux interviendront pour le compte de la communauté de commune de Bugey Sud, qui reversera à la commune de Haut Valromey une participation calculée au prorata du temps de travail effectué pour ces opérations.

DISSOLUTION DE LA CCV DU VALROMEY : MODALITES DE REPRISE DES BIENS ET DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que les 12 communes du Valromey ont décidé de créer au 1^{er} janvier 2017 un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) sur le périmètre de l'ancienne CCV, l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 en fixe les conditions de fonctionnement. Monsieur le Maire propose de déterminer les modalités selon lesquelles sera réalisée la répartition des biens (meubles et immeubles), des contrats et du personnel ; le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition : l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition ou acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences, seront transférées au SIVOM du Valromey, les actes relatifs à l'atelier La Bussière, l'amortissement de la libéralité accordée à la SA GESLER, le bâtiment SOELIS, le plan d'eau de la Vendrolière, Maisons forestières de la Lèbe et d'Arvières, la Maison de Pays, le transfert de deux agents à la CCBS, celui de 5 au SIVOM du Valromey.

DESIGNATION DES 3 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES DE HAUT-VALROMEY POUR SIEGER AU SEIN DE LA CLECT

M. le maire informe l'assemblée que suite à l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016, le nombre de sièges passe de 75 à 80 dont 3 supplémentaires pour la commune Haut-Valromey. Il propose de désigner les trois maires délégués ; le Conseil accepte à l'unanimité de désigner Messieurs Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard PERRET et Jean ROCHE pour siéger avec Bernard ANCIAN au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Egalement, ces 4 délégués deviennent conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes de Bugey Sud.

ECHANGE DE TERRAINS (LE CONTENT)

Monsieur le maire informe le conseil du projet d'échange de terrain entre la commune et les indivisaires JACQUIOT pour permettre la création d'une aire de retournement et la modification du chemin communal desservant le Content. M. le maire présente à l'assemblée le projet de division établi par M. Jean-Luc BOLLACHE, géomètre à NANTUA. Le bornage n'ayant pas été réalisé et transmis en Mairie ainsi que la proposition du notaire, Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération à un prochain conseil.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE HAUT-VALROMEY ET OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition un local d'accueil situé au rez de chaussée dans la Maison des Plans, aux Plans d'Hotonnes. Dans le cadre de la compétence développement touristique reprise par la communauté de communes de Bugey Sud, Par contre, avant de prendre une délibération et de signer une convention, il est décidé à l'unanimité de proposer une participation financière (car jusqu'à maintenant le bureau était gracieusement mis à disposition).

CONVENTION DENEIGEMENT LA CORNICHE

Monsieur le Maire rappelle que la commune déléguée de Songieu avait signé une convention avec le Conseil Départemental pour le déneigement qu'il effectue sur la route de la Corniche. Il explique qu'en raison de la création de la commune nouvelle et donc pour régler les factures correspondant à cette opération, il convient de modifier et de reporter le nom de la commune nouvelle. Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'Office du Tourisme de Bugey Sud propose de faire un inventaire des manifestations organisées sur la commune tous les mois, la commission communication répondra via la plateforme APIDAE mise à disposition, sous la rubrique AGENDA du site internet de CCBS ;

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération prise par la commune de Virieu-le-Grand qui demande de rendre facultatif ou optionnel le transfert de la compétence gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le recrutement pour le remplacement de l'agent d'accueil se poursuit. Des candidatures ont été reçues en Mairie, la date limite de réception est fixée au vendredi 13 janvier 2017.

Une remarque a été formulée au sujet de l'installation des TRIMAX (containers d'ordures ménagères) à Songieu, un aménagement devrait être réalisé car ils sont placés en hauteur par rapport aux autres. Le ramassage des containers ordures ménagères aura lieu tous les lundis, les autres lorsqu'ils sont pleins. Les habitants sont invités à informer la Mairie s'ils constatent que les containers sont remplis.

Lors du concours de belote au Grand-Abergement, les personnes ont quitté la salle des fêtes dans le noir, il a donc été évoqué la demande de faire une exception à l'extinction des lampes lors des manifestations au village.

Les dates des conseils sur 2017 ont été arrêtées : tous les 1^{ers} lundis du mois sauf le mardi 2 mai et le mardi 6 juin.

Un spectacle théâtral aura lieu le 28 janvier 2017 dans la salle des Fêtes du Grand-Abergement, un appel est lancé pour trouver une association qui s'occupera de vendre les billets et tenir une buvette.

La séance levée à 21 H 43
Le maire, Bernard GIRAUD-GUIGUES

Par délégation du Maire,
L'Adjoint

B ANCIAN

